



Compte rendu intégral officiel
SEANCE DU MARDI 2 DECEMBRE 2008

Séance de 21 h 30
Présidence de M. Marc LAFFINEUR

Communication audiovisuelle et nouveau service public de la télévision
Article 6 du Projet de loi

[...]

M. le président. La parole est à M. Michel Ménard.

M. Michel Ménard. Comme l'ont rappelé différents collègues, ce projet de loi est d'abord une atteinte à la démocratie. Il ne s'agit pas simplement d'une question de communication.

M. Benoist Apparu. *Bis repetita !*

M. Michel Ménard. Nous savons que les médias jouent un rôle extrêmement important dans le fonctionnement démocratique. C'est si vrai que, pendant la campagne présidentielle de 2002, on nous a opportunément passé à la télévision les images inquiétantes de la maison brûlée d'un honnête citoyen, dans le but de montrer aux Français qu'un pouvoir sévère était nécessaire pour assurer leur sécurité.

La presse écrite est déjà largement contrôlée par de grands groupes. Peu de médias sont indépendants et peuvent se targuer d'être véritablement pluralistes. La télévision est en partie privatisée, contrôlée par des amis du Président de la République – nous le savons tous. Restent les radios et les télévisions du service public, qui sont très écoutées, très regardées, et auxquelles nous devons porter une grande attention.

M. Jean Dionis du Séjour. Il y a Internet !

M. Michel Ménard. D'ailleurs, lors de la discussion de la révision constitutionnelle, nous avons demandé – car nous savions qu'il y avait deux enjeux importants : la réforme du mode d'élection du Sénat et la question des médias –...

M. Benoist Apparu. Quel rapport avec l'article 6 ?

M. François Pupponi. ...que le temps de parole du Président de la République soit décompté, comme c'est le cas pour l'opposition et la majorité.

Actuellement, le Président de la République peut s'exprimer sans que cela soit compté. Mais il trouve que ce n'est pas encore suffisant, et veut pouvoir contrôler ce qui se dit à la télévision publique et à Radio France.

Le rôle de l'État consiste à assurer l'indépendance du service public. Or la composition du conseil supérieur de l'audiovisuel pose problème. Si votre objectif était de la réformer, il aurait fallu que ce soit dans le sens d'une plus grande indépendance. Malheureusement, vous faites tout le contraire. Le CSA devra se contenter d'émettre un avis sur la décision prise par le Président de la République. La réforme impliquerait de faire au moins en sorte qu'il soit nommé de façon indépendante, qu'il puisse faire appel à des professionnels incontestés et indépendants à la tête de ces grandes entreprises publiques de communication,...

M. Benoist Apparu. Cela n'a rien à voir avec l'article 6 !

M. Michel Ménard. ... au lieu de permettre au Président de la République de les nommer et de les révoquer à tout moment.

Aurélie Filippetti a rappelé, à juste titre, la qualité des émissions diffusées sur Radio France, que pour ma part j'écoute beaucoup. L'impertinence et l'humour de Radio France, le matin, sont salutaires, et je crains que cette liberté de ton ne disparaisse le jour où le président de Radio France sera nommé par le Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Benoist Apparu. N'importe quoi !

M. Christian Paul. Non, c'est la vérité !

M. Céleste Lett. Caricature !

M. le président. Veuillez vous acheminer vers votre conclusion, mon cher collègue.

M. Michel Ménard. Pourquoi le Président de la République tient-il tant à nommer les présidents de Radio France et de France télévisions s'il n'a aucun message à leur faire passer ?

M. Dino Cinieri. C'est de la bonne gestion !

M. Michel Ménard. Un président de Radio France nommé par le Président de la République prendra ses ordres à l'Élysée et la démocratie sera remise en cause. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Benoist Apparu. Cela n'a rien à voir avec l'article 6 !

M. le président. Veuillez conclure.

M. Michel Ménard. Les députés de gauche ne sont pas les seuls à s'inquiéter : votre collègue François Baroin a déclaré avoir du mal à comprendre comment on pouvait présenter comme un progrès ce qui est, en vérité, un retour de vingt-cinq ans en arrière. Ses propos sont on ne peut plus explicites !

Donnons-nous les moyens d'améliorer les conditions d'exercice du service public et faisons en sorte d'assurer les conditions du pluralisme !

M. le président. La discussion sur l'article 6 sera close après l'intervention de M. Vidalies.

[...]